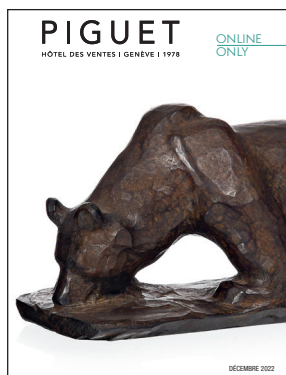


PIGUET

HÔTEL DES VENTES | GENÈVE | 1978

GÉNÉRAL DUFOUR : MÉMORABILIA





ONLINE ONLY



Suivez-nous @piguet_hdv

ORDRE DES VACATIONS VENTES AUX ENCHÈRES ONLINE

VENTE ONLINE ONLY SUR PIGUET.COM

PIGUET
ONLINE



Lundi 5 décembre	N° 3001 à 3175 N° 3176 à 3281 N° 3282 à 3403	Livres et Mémorabilia Général Dufour Modélisme ferroviaire Numismatique, Arts de l'Antiquité et Art Précolombien
Mardi 6 décembre	N° 3404 à 3613 N° 3614 à 3800 N° 3801 à 4075	Argenterie et Arts de la table Objets d'Art et de collection Arts d'Orient et d'Extrême-Orient, Collection Minkoff
Mercredi 7 décembre	N° 4076 à 4193 N° 4194 à 4470 N° 4471 à 4862	Tapis Miroirs, Luminaires, Pendules, Mobilier Tableaux, Sculptures
Jeudi 8 décembre	N° 4863 à 4974 N° 4975 à 5201 N° 5202 à 5629 N° 5630 à 5743 N° 5744 à 5962	Maroquinerie de luxe et accessoires de mode Horlogerie, Montres et accessoires <i>Bijoux under 1000</i> (bijoux à moins de CHF 1000) Bijoux, un siècle de joaillerie (1850-1950) Bijoux modernes

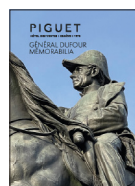
CATALOGUES A FEUILLETER SUR PIGUET.COM



**Collection
Minkoff**



Livres



**Collection
Général
DUFOUR**



PIGUET

HÔTEL DES VENTES | GENÈVE | 1978



Suivez-nous @piguet_hdv

ORDRE DES VACATIONS

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
À GENÈVE

Ouverture des portes: 30 min. avant la vacation

MERCREDI 7 DÉCEMBRE- VENTE EN SALLE



19H00

N° 1 à 20

N° 21 à 43

N° 44 à 53

N° 54 à 68

N° 69 à 83

Éditions originales du XIXème et XXème siècles

Objets d'art, art russe et art sacré

Arts Premiers - collection Minkoff

Tapis

Tableaux, Sculptures

JEUDI 8 DÉCEMBRE - VENTE EN SALLE



19H00

N° 84 à 103

N° 104 à 117

N° 118 à 149

Maroquinerie de luxe

Montres et Horlogerie

Bijoux et Haute-Joaillerie

CATALOGUES DISPONIBLES SUR PIGUET.COM

EXPOSITIONS À GENÈVE

sur rendez-vous du 30 novembre au 1er décembre 2022

Réservation online sur piguet.com

sans rendez-vous du 2 au 4 décembre de 12h à 19h

Rue Prévost-Martin 44 et 51



Bureaux à Genève

HDV Hôtel des Ventes SA
Rue Prévost-Martin 51 | 1205 Genève
Tél +41 22 320 1177
www.piguet.com | info@piguet.com

Par le ministère de M^e Tronchet, huissier judiciaire



Bureaux à Lausanne

Enchères - inventaires - expertises
Place Saint-François 4 | 1003 Lausanne
Tél +41 21 613 7111
www.piguet.com | lausanne@piguet.com

CONDITIONS DE VENTE

VENTE AUX ENCHÈRES AU NOM ET POUR LE COMPTE DE TIERS. LA PARTICIPATION AUX ENCHÈRES IMPLIQUE L'ACCEPTION INCONDITIONNELLE DES PRÉSENTES CONDITIONS DE VENTE:

Art. 1. - **La vente a lieu strictement au comptant, en francs suisses et sans garantie.** Toutefois, pour permettre un déroulement rapide de celle-ci, il sera établi un bordereau pour chaque acheteur qui doit donner son identité lors de l'adjudication. Les bordereaux (factures) sont payables à la fin de chaque vacation. Des facilités de paiements peuvent être organisées en effectuant un transfert bancaire, **les chèques ne sont pas acceptés. Des paiements cash inférieurs à CHF100'000 sont admis.**

Art. 2. - L'adjudication sera prononcée en faveur du dernier enchérisseur. En cas de litige au moment de l'adjudication, celle-ci sera annulée et le lot immédiatement remis en vente.

Art. 3. - Les huissiers judiciaires et le commissaire-priseur ont le droit d'avancer les enchères, de séparer, joindre ou retirer n'importe quel lot, cela à leur absolue discrétion. Dans le cas où un prix de réserve a été fixé, les huissiers judiciaires se réservent le droit d'enchérir pour le compte du vendeur. Lorsque le prix de réserve fixé par le vendeur n'est pas atteint, il sera passé à la criée du lot suivant par un simple coup de marteau. Les lots invendus pourront être adjugés en gré à gré après la vente dans le respect du prix de réserve.

Art. 4. - **Commissions: L'acheteur paie une échute de 23%** en sus du prix d'adjudication de chaque lot, plus TVA 7.7% sur cette échute, soit 24.77% TTC. Aucun supplément n'est perçu pour les mises via notre plateforme internet **PIGUET ONLINE**. Pour tout acheteur misant via Invaluable, DrouotOnline, ePaiLive, ArtFoxLive, et LiveAuctioneers 3% supplémentaires + TVA seront facturés.

Art. 4a. - Pour les lots marqués d'un *, la TVA due par l'acheteur est calculée sur le prix d'adjudication augmentée de l'échute. Cette TVA peut être remboursée sur présentation du papier d'export validé par les douanes suisses.

Art. 4b. - Pour les acheteurs domiciliés à l'étranger, la TVA perçue peut être remboursée sur présentation d'une preuve de domicile hors de Suisse. Des frais administratifs de CHF50.- sont appliqués.

Art. 5. - Les surenchères doivent avoir lieu à haute voix, ou par signes traduisant sans équivoque la volonté de surenchérir. Les huissiers judiciaires se réservent le droit de refuser les enchères émanant d'acheteurs inconnus. Le montant minimum des surenchères est fixé à 10%. Toutefois, les huissiers judiciaires pourront modifier ce taux en l'annonçant préalablement.

Art. 6. - **L'exposition permettant aux acheteurs de se rendre compte de l'état ou de l'authenticité des objets, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les objets sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de l'adjudication. Le présent catalogue a été réalisé avec soin afin que les indications portées soient correctes, toutefois les descriptions ne sont que l'expression d'une opinion et ne constituent pas une garantie.**

L'état des cadres et des vitres ne sont pas garantis.

Le catalogue mentionne certains dégâts sans pour autant y établir une liste exhaustive. Aucune mention de l'état n'est indiquée ni pour les tableaux ni pour les lots dont l'estimation basse est inférieure à CHF1000.- Des rapports sur l'état des objets sont disponibles sur www.piguet.com ou sur demande. Les photographies, dimensions et poids sont fournis purement à titre indicatif. Les lots indiqués par le signe Δ, ont fait l'objet de spécifications particulières lors d'un examen du Contrôle fédéral des métaux précieux (CMP) disponibles sur demande ou dans le rapport de condition qui accompagne le lot sur notre site internet.

Art. 6a. - Les acheteurs étrangers doivent se renseigner avant la vente et se conformer aux règles d'importation et d'exportation entre la Suisse et le pays de destination. Piguet Hôtel des Ventes n'est pas en mesure d'apporter une assistance en matière de transport transfrontalier notamment en ce qui concerne les objets comprenant de l'**ivoire, de l'écaillé ou d'autre matière soumise à réglementation.** Tout frais de certificats CITES ou autres formalités demeurent à la charge de l'acheteur. Piguet Hôtel des Ventes porte une attention particulière à remplir ses devoirs de diligence pour que les lots présentés au catalogue soient conformes à la loi sur les transactions de biens culturels (LTBC)

Art. 7. - Les lots doivent être enlevés aux frais et risques de l'acquéreur. Pour éviter des erreurs de livraison et des complications dans le règlement des achats, aucun lot ne sera délivré pendant la durée de la vente. Sauf accord préalable, aucun lot ne sera remis avant le paiement total du prix de vente, surtaxe comprise. Les objets pourront être enlevés par les acheteurs selon les horaires figurant en début du catalogue.

Art. 8. - Tout visiteur est responsable à concurrence du prix moyen d'estimation augmenté des commissions et TVA des dommages qu'il cause, de manière directe ou indirecte, aux objets et lots exposés.

Art. 9. - **Les ordres d'achats écrits sont exécutés avec soin, discrétion et sans frais par les huissiers judiciaires.**

Les enchères par téléphone sont acceptées lorsque les acheteurs sont connus des huissiers judiciaires et lorsque le montant de l'estimation inférieure du lot dépasse CHF400.- Dans le cas d'une enchère téléphonique où la connexion ne peut pas être établie, pour quelque raison que ce soit, Piguet Hôtel des Ventes se réserve le droit d'adjuger le lot à l'enchérisseur absent à 50% de l'estimation supérieure. Par ailleurs, **tout ordre téléphonique est considéré de facto comme un ordre ferme jusqu'à concurrence de CHF400.-**

Piguet Hôtel des Ventes décline toute responsabilité pour des problèmes de connexions ou pour les offres n'ayant pas été prises en considération quelque soit la cause ou la raison. Tout ordre doit être déposé 48 heures avant la date de la vente.

Toute annulation d'ordres d'achats doit être faite exclusivement par écrit au minimum 24h à l'avance. Pour être valable, l'annulation devra être signée et confirmée par la direction de Piguet Hôtel des Ventes ou les huissiers exclusivement.

Art. 10. - Les profits et risques passent à l'acheteur dès l'adjudication prononcée; il ne devient toutefois propriétaire de l'objet qu'une fois le paiement complet effectué. En cas de défaut de paiement dans les 3 jours, l'acheteur s'expose à des poursuites judiciaires. Il s'expose aussi à l'annulation de la vente selon réquisition du vendeur après un délai de 30 jours, tous frais et commissions demeurant à la charge de l'acheteur.

Art. 11. - Piguet Hôtel des Ventes se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux commerciaux ou d'interdire toute personne de participer à la vente sans indication de motifs ni justification. Piguet Hôtel des Ventes est libre d'écarter une enchère sans en indiquer le motif. Celui qui intentionnellement entrave ou fausse le libre jeu des enchères sera passible de peines de police.

Art. 12. - La facture émise par Piguet Hôtel des Ventes suite à l'adjudication d'un ou plusieurs lots devra être payée dans un délai de 3 jours après la fin de la vacation concernée. Un intérêt débiteur de 1% par mois sera facturé pour tout paiement tardif. **Moyens de paiement:** Piguet Hôtel des Ventes est libre d'accepter ou de refuser un **paiement par carte de crédit.** Les cartes de débit et crédit peuvent induire des frais de gestion entre 1% et 3% (+TVA) du total de la facture.

Art. 13. - Piguet Hôtel des Ventes se réserve le droit de publier, à des fins publicitaires, des photographies des objets vendus dans ses propres publications et ou à travers d'autres médias.

Art. 14. - **Tout litige relatif à la vente est soumis à l'application exclusive du droit suisse et à la juridiction des tribunaux du canton de Genève, cela quel que soit le domicile des parties.**

Art. 15. - **Des frais de garde-meubles d'au minimum de CHF50.- plus TVA par mois commencé et par objet seront facturés pour tout lot non retiré dans les 8 jours (acheteurs) et 30 jours (vendeurs) suivant la dernière vacation. De plus, ils seront transportés en garde-meubles et stockés aux frais et aux risques de l'acheteur/vendeur.**

L'acheteur ou le mandant acceptent expressément que l'objet non retiré devienne la propriété de HDV Hôtel des Ventes SA respectivement du transporteur et en autorise la remise en vente dès le moment où les coûts de stockage ou de transport mentionnés ci-dessus dépassent le prix d'estimation basse (acheteur)/prix de réserve (mandant).

Note: sauf indications contraires, les dimensions des tableaux et des meubles sont en centimètres et s'entendent (hauteur x largeur x profondeur). Sauf indications contraires, les livres et les montres sont mesurés en millimètres.

Piguet® et Hôtel des Ventes® sont des marques de HDV Hôtel des Ventes SA - CHE-112.797.222 TVA

PAIEMENT ET REMISE DES LOTS ACHETÉS À GENÈVE

Vendredi 9 décembre de **11h00 à 17h00**

Samedi 10 décembre de **10h00 à 14h00**

Lundi 12 décembre de **11h00 à 17h00**

**MOBILIER, LUSTRES,
OBJETS LOURDS ET ENCOMBRANTS:
TRANSPORTEUR OBLIGATOIRE**

RENSEIGNEMENTS:
SHIPPING@PIGUET.COM



MODES DE PAIEMENT

Nous vous prions de vous reporter à l'article 1 et 12 des conditions de ventes.

Par virement bancaire

Sur simple demande, nous vous faisons parvenir votre facture par e-mail et vous pouvez retirer vos achats dès la réception électronique de votre paiement sur notre compte.

En espèces

Les paiements cash inférieurs à CHF100'000 sont admis. Les cartes d'identité et provenances des fonds pourront être demandés.

Par cartes de débit et crédit avec une majoration entre 1% et 3%

Maestro, Postcard, TWINT, VPAY, Visa Débit, Mastercard Débit, Visa, Mastercard, American Express et UnionPay.

Les chèques ne sont pas acceptés



RETRAIT ET EMBALLAGE

Uniquement pendant les 3 jours ci-dessus, Piguët Hôtel des Ventes met à votre disposition du personnel pour vous aider à emballer succinctement vos achats et à les transporter jusque dans votre véhicule.

Le retrait des objets lourds et/ou volumineux se fait sur RDV durant les journées de remise des lots.

Attention: Sauf autorisation écrite, Piguët Hôtel des Ventes n'assume pas la responsabilité d'emballer les objets en porcelaine, en verre ou en cristal ou de dépendre les lustres. De ce fait, les employés de l'Hôtel des Ventes n'ont pas l'autorisation d'emballer ces objets pour vous.

DÉPÔT

Les acheteurs sont priés de retirer leurs achats dans les 8 jours suivant la fin de la vente.

Les objets qui n'auront pas été retirés dans les délais ou dont le transport n'aura pas été organisé, seront sans avis préalable transportés et stockés en garde-meubles aux risques et aux frais de l'acheteur (se reporter à l'art. 15 des conditions de vente)



TRANSPORT ET ENVOI POSTAL

Notre département shipping est à votre disposition pour vous conseiller ou organiser le transport ou l'envoi de vos achats à votre domicile.

Anna Neuveglise
aneuveglise@piguët.com
shipping@piguët.com



L'Hôtel des Ventes est partenaire de The Art Loss Register.

Tous les lots dont l'estimation est égale ou supérieure à CHF 2000 ont été contrôlés par The ALR.

The Art Loss Register est un organisme qui possède une des plus grandes bases de données du monde d'objets volés ou spoliés.

PROCHAINES VENTES

13-16 MARS 2023 à Genève

EXPOSITION PUBLIQUE

10-12 MARS 2023 de 12h00 à 19h00

Délai de consignation
20 janvier 2023



GÉNÉRAL DUFOUR

Figure d'autorité dans les domaines scientifiques, techniques et militaires, le Genevois Guillaume Henri Dufour valorisa tout au long de sa vie son éducation scolaire tournée vers les disciplines propres à l'ingénierie et à la construction. Formé à l'académie de Genève en lettres et physique, puis à la prestigieuse École Polytechnique de Paris (1806-1807), le futur général rejoint ensuite celle du Génie à Metz (1808-1811). Si G.H. Dufour a acquis sa renommée grâce à son rôle militaire de fin stratège dans la guerre du Sonderbund, sa carrière professionnelle en tant qu'ingénieur du canton de Genève, et son rôle politique, le firent engager de nombreux projets d'envergure dans la construction de la Suisse moderne, en particulier dans le développement de Genève.

Les lots 3156 à 3175 présentent des objets ayant appartenu au général et retrouvés dans le grenier de ses descendants il y a plusieurs années : ses cahiers de jeunesse, certains ouvrages de référence importants dans sa formation et sa carrière professionnelle, son traité sur les fortifications, des publications d'ingénierie dédiées par leurs auteurs, et même des sujets de curiosité qu'il affectionnait et pour lesquels on retrouve ses annotations...





3156. [Général Dufour] Bicorne ayant appartenu au Général Guillaume Henri Dufour (1787-1875), en velours noir bordé d'une frise brodée à décor végétal, par la maison *Lautret* à Genève, avec sa jugulaire en tissu, long. 44 cm, h. avant et arrière à l'axe : 12,5 et 18,5 cm

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

Remarque : ce bicorne ressemble en de nombreux points à celui que porte le général sur le monument du général Dufour, Place de Neuve à Genève, réalisé par le sculpteur Karl Alfred Lanz (1847-1907), et érigé en 1884 après souscription nationale. La frise brodée est identique à celle que l'on peut observer sur le côté gauche de la statue de bronze.

Ce bicorne fut réalisé par la Maison *Lautret* à Genève, tout comme le bicorne d'uniforme exposé au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

1.000-1.500

LAURET
Genève



3157. [Général Dufour]. Frac de soirée en feutre noir fin doublé de soie noire ayant appartenu au Général Dufour. Présence des accroches (attentes) destinées à recevoir la plaque de Grand Croix de la Légion d'Honneur

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

400-600

3158. [Général Dufour]. Gilet de gala en soie écru ayant appartenu au Général Dufour, boutons dorés à croix fédérale rayonnante. On joint un gilet et un pardessus qui se trouvaient dans la même malle de famille que ce lot et que le 3158

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

200-300



3159. [Général Dufour]. **Comptabilité personnelle.**

4 petits carnets de recettes et dépenses de 1816 à [1875] et un carnet in-4° reprenant les recettes et dépenses de manières globales pour les années de 1820 à 1874 et 1 carnet grand in-8° des titres détenus par le Général, tenus par M. Richard Pictet en décembre 1874. Le tout manuscrit probablement de la main de G.H. Dufour qui a apposé sa signature à un envoi en début du carnet de titres expliquant que d'autres sommes sont détenues ailleurs.

Unique ensemble qui retrace la comptabilité du foyer du Général tant dans les dépenses quotidiennes que celles singulières et d'autres périodes où les frais furent assuré par la confédération comme signifié avec soin. Jusqu'en 1839, année où le général se sépare du domaine, la comptabilité de Monttrotter est elle aussi mentionnée par endroits.

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

200-300



3160. [Général Dufour]. **CROIX ROUGE - SGUP.**

ensemble de 2 ouvrages sur la croix rouge et une quarantaine de fascicules des bulletins de la SGUP de diverses années adressées au général Dufour datant de la seconde moitié du XIXe s. Le Général Dufour s'impliqua dans la Société Genevoise d'Utilité Publique de manière pérenne: lui-même et quatre autres membres de la SGUP fondèrent le comité international de la Croix-Rouge en 1863 et il présida le congrès de Genève de 1864 pour trouver un accord sur le secours aux victimes de la guerre.

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

160-200



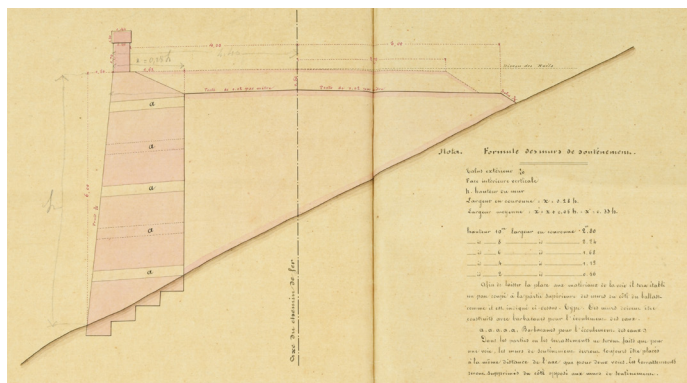
3161. [Général Dufour]. DOCUMENTATION. Important ensemble de fascicules et ouvrages de sujets divers adressés par les auteurs, éditeurs et autres au Général Dufour. Tous en brochages d'éditeurs tels que parus au XIXe siècle. Le foisonnement de ces publications témoigne de l'importance que G.H. Dufour accordait à l'étude tant scientifiques que littéraires et ce sur des sujets très variés mais toujours en liens avec les avancées techniques, politiques ou encore socio-économiques de l'Europe du XIXe s. Sa curiosité et connaissance pluridisciplinaire le firent présider la Société des Arts de Genève. Les multiples envois des auteurs de ces publications mettent en lumière l'importance du Général dans les productions intellectuelles de cette période et de son autorité sur ses disciplines de prédilection.

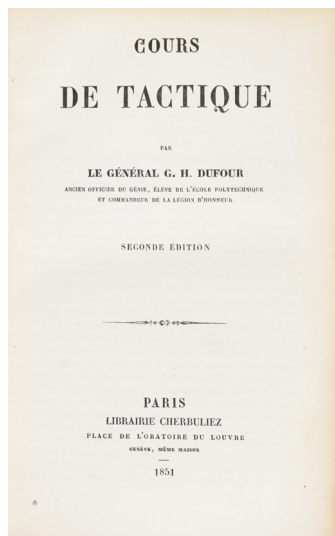
Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012
200-300



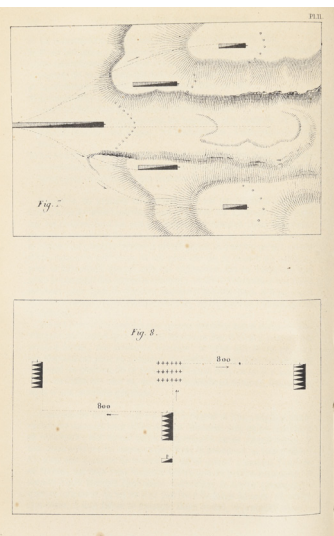
3162. [Général Dufour]. Ensemble de documents sur la création de la ligne de chemin de fer Lyon-Genève entre 1852 et 1861, comprenant: 1) une argumentation de Francisque Bouvet avec un envoi au Général Dufour «De l'importance des chemins de fer aux frontières»; 2) le texte du traité entre les compagnies de chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et de Lyon à Genève de 1861; 3) le tracé des courbes 4) L'ordre de service aux ingénieurs pour le Profil typea illustré de 11 cartes traitant de la largeur des terrains à acquérir pour le passage de la voie ferrée. Certaines de ces cartes sont annotées de commentaires et chiffres au crayon à papier. Intéressants documents du Général Dufour qui fut un des fondateurs de la compagnie de chemin de fer Lyon-Genève, et qui fut mandaté pour la planification de la construction de la ligne

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012
200-300





3163. [Général Dufour]. DUFOUR (G.H.). Cours de tactique. Paris et Genève, Cherbuliez, 1851. In-12 relié demi-basane violette, dos lisse orné de filet doré (*Reliure de l'époque*). XIII, 377 pp., [1] p. Orné de 21 planches certaines dépliantes de plans et vues de batailles. Seconde édition ce classique de la stratégie militaire pour laquelle Dufour eut une grande



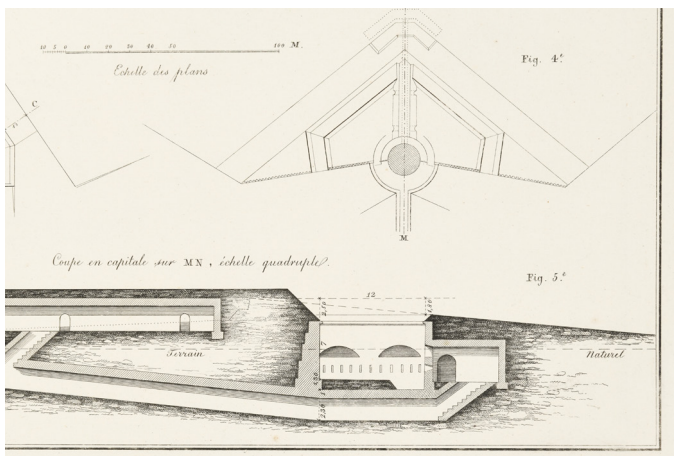
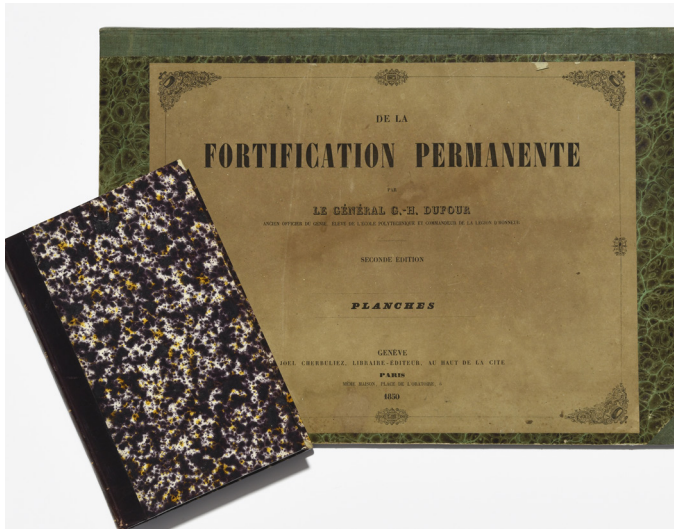
influence du fait de sa formation et sa carrière militaire au sein de l'armée de la Confédération. Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012
120-180

3164. [Général Dufour]. Souvenirs scolaires du général Dufour.

Ensemble de 7 cahiers manuscrits scolaire brochés et 3 manuels imprimés de cours de l'Ecole des Arts et Manufactures. Les sept carnets conservés datent de l'époque où G.H. Dufour suivit des enseignement de l'Académie de Genève, certains portent les datent des années suivies. L'ensemble porte sur divers enseignements mathématiques mais aussi anatomiques ou encore littéraires qui lui donneront le goût de poursuivre sa formation technique à l'École Polytechnique de Paris. A cela s'ajoute 3 manuels de cours datant de 1842-1843 de Physique, chimie et mécanique provenant des professeurs comme Cahours ou Belangers, de l'école centrale des Arts et Manufactures de Paris fondée en 1829.

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012
200-300





3165. [Général Dufour]. DUFOUR (G.H.) De la fortification permanente. Genève, Joël Cherbuliez, 1850. 1 vol. de texte in-8° relié demi-basane violette, dos lisse orné et doré et 1 vol. d'atlas in-4° oblong relié demi-percaline verte à coins (*Reliure de l'époque*). 506 pp. Orné de 35 planches dont 34 numérotées et 1 supplémentaire dans l'atlas.

Seconde édition de ce fameux traité du général Dufour qui le composa sur ces notes qu'il prit lors de ses missions lors de la préparation du siège de la ville de Metz ou encore pendant les travaux de fortifications de Corfou auquel il participa sous la conduite du colonel Marc-Etienne Baudrand dans le cadre de son service actif. Très bon état

On joint deux autres ouvrages sur les fortifications dont 1 atlas par Choumara (état moyen).

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

160-200

3166. [Général Dufour]. [TOPOGRAPHIE]. Ensemble de lettres, documents et publications relatif aux relevés topographiques préparatoires ou faisant suite à la réalisation de la carte topographique de la Suisse. Divers formats et dates [1865-1874].

Lot regroupant le travail de la mesure du degré de longitude de la Suisse avec un échange épistolaire de 1865 à 1867 adressé la plupart du temps de la part de M. Denzler à M. Lhardy, tous deux ingénieurs topographes ayant participé à la carte de la Suisse sous la supervision de Dufour. Au côté de ses archives, plusieurs publications concernant le nivellement de précision en Suisse qui fut produit sous la direction de M. Hirsch et M. Plantamour dans le projet de la carte de Suisse.

Bel ensemble témoignant de la variété des travaux réalisés, menés et supervisés par Dufour pour la connaissance topographie de la confédération suisse.

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

200-300

3167. [Général Dufour]. MILITARIA. Ensemble de 13 vol. de manuels, carnets et publications à thématique militaire, certains avec hommage des auteurs au général Dufour, et l'un portant son ex-libris manuscrit. Divers formats, reliures illustrées des éditeurs. Plusieurs publications officielles pour les troupes suisses émanant des autorités adressées aux troupes notamment des règlements d'exercices et autres manuels d'instruction. Suite à sa démission des troupes françaises en 1817, G.H. Dufour rejoint les services militaires suisses dans lesquels il poursuit une carrière prestigieuse, notamment en tant que chef d'état major, non pas pour ses victoires mais pour sa justesse stratégique qui permet de limiter les confrontations armées.

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

200-300



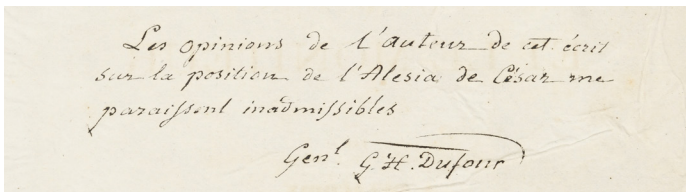
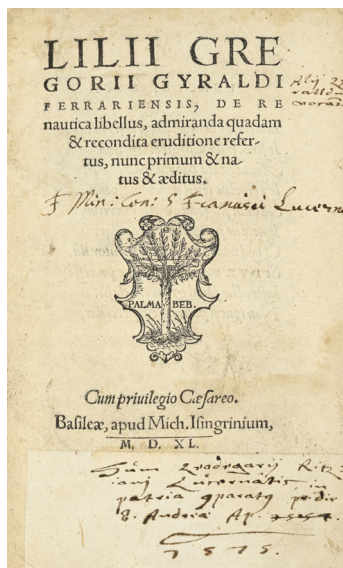
3168. [Général Dufour]. Ensemble de 2 ouvrages concernant la thématique militaria antique avec une appréciation manuscrite signée du général en début d'ouvrage quant à la qualité scientifique de ces différents textes :

1) [GIRALDI]. Lillii Gregorii Gyraldi Ferrariensis, de re nautica libellus, admiranda quadam & recondita eruditione refertus... Basileae [Bâle], Mich. Isingrinium, 1540. In-12 relié d'une ancienne page de manuscrit à passages vermillons. [3] ff., 306 pp. Ex-libris armorié de «Bibliothecae FF. Minorum S. Francisci Conv. Lucernae ad S. Mariam in Augia» et celui manuscrit de [Ritziani ?] daté de 1515.

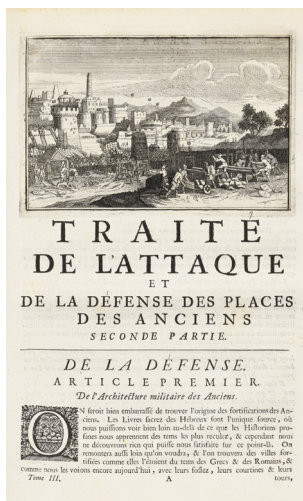
2) DELACROIX (A). Alaise et le moniteur. Besançon, Bulle, 1862. In-8° broché tel que paru, couvertures imprimées de l'éditeur. Orné de 3 cartes. 92 pp.

G.H. Dufour utilisait abondamment la littérature scientifique et historique afin de mieux appréhender les problématiques techniques des divers projets sur lesquels il collaborait. Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

160-200



3169. [Général Dufour]. FOLARD-THUILLIER. Histoire de Polybe [...] ou toutes les grandes parties de la guerre, soit pour l'Offensive, soit pour la Défensive, sont expliquées, démontrées, et représentées en figures. Amsterdam, aux dépens de la compagnie, 1729. 2 tomes en 1 vol. Orné de 3 vignettes en-tête et de 38 planches gravées hors texte la plupart dépliantes. Uniquement les tomes 2 et 3 de cet ouvrage originellement en 6 tomes. Notre exemplaire est abondamment annoté d'observations critiques de la part du général Dufour qui commente et compare les propos de l'auteur selon les avancées techniques et stratégies militaires de son époque. Véritable objet d'étude pour G.H. Dufour pour parfaire sa pratique militaire et technique.



LIVRE III. CHAP. X.
63
deur de pour la fermer, au Delta d'Egypte, avec cette distance immense, qu'on des écueils du Delta est fermé par la mer, ou se déclarent les fleuves qui ferment les deux autres, de que ce sont des montagnes presque insurmontables qui bornent un des côtes de l'Égypte. Annibal trouva dans cette lie deux frères qui armèrent l'un contre l'autre le disputant le Royaume. Le plus ancien mit Annibal dans ses intérêts, & le plus de lui aider à le maintenir dans la possession où il étoit. Le Charthaginois n'hésita point, il vint trop combats cela lui fit voir avantageux. Il prit donc les armes, & se dirigea à l'aise pour chasser le cadet. Il fut bien récompensé du secours qu'il avoit donné au vainqueur. On faucha à son armée des vivres & des munitions en abondance. On renouvela les armes, qui étoient vieilles & usées. La plupart de ses soldats furent vêtus, chaussés, mis en état de franchir plus aisément les Alpes. Mais le plus grand service qu'il en tira, fut que ce Roi se mit avec ses troupes à la queue de celles d'Annibal, qui d'abord qu'on remonta dans les terres des Gaulois nommer Allobroges, & les efforts jusqu'à l'endroit d'où ils devoient entrer dans les Alpes.
Il avoit déjà marché pendant dix jours, & avoit fait environ huit cents stades de chemin le long du fleuve, déjà il le dispoit à mettre le pied dans les Alpes, lorsqu'il le vit dans un danger, jusqu'à l'endroit où il étoit difficile d'écarter. Tant qu'il fut dans le plus pais, les Chefs des peuples Allobroges ne l'insinuaient pas dans la marche, mais qu'ils redoublèrent la cavalerie Carthaginoise, ou que les Barbares, dont elle étoit accompagnée, les suivaient en respect. Mais quand crurent le funeste retour, & qu'Annibal commença d'entrer dans les détroits des montagnes, alors les Allobroges coururent en grand nombre s'emparer des lieux qui commandoient ceux par où il falloit nécessairement que l'armée d'Annibal passât. C'en étoit fait de son armée, si leurs pièges eussent été plus couverts; mais comme ils se cachèrent mal, au point du jour, ils firent grand tort à Annibal, ils ne s'en firent pas moins à reculer.
Ce Général averti du stratagème des Barbares, campa au pied des montagnes, & envoya quelques-uns de ses guides Gaulois pour reconnaître la disposition des ennemis. Ils revinrent dire à Annibal que pendant la nuit ils se faisoient retrancher dans une ville voisine. Aussitôt le Carthaginois dressa son plan fur ce rapport, il fit en plein jour avancer son armée pour les défilés, il campa après proche des ennemis. La nuit suivante, il donne ordre d'allumer des feux, laisse la plus grande partie de son armée dans le camp, & avec un grand corps d'élite il pénétra derrière & occupa les postes que les ennemis avoient abandonnés. Au point du jour les Barbares furent surpris, & furent d'abord leur défilés, mais comme les bêtes de charge de la cavalerie, forées dans ces détroits, ne faisoient que de loin, ils faisoient cette occasion pour fonder

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012
200-250

3170. [Général Dufour]. FRISI (Paolo). Dei fiumi e dei torrenti... aggiuntovi il trattato de' canali navigabili. Firenze [Florence], G. Cambiagi, 1770. In-folio relié plein cartonnage tel que paru (Reliure de l'époque). IV, 140 pp., [1] f. Orné d'un tableau et de deux planches gravées dépliantes. Troisième édition de cet ouvrage peu commun. Ouvrage qui traite d'une des thématiques de spécialité du Général Dufour qui en constitua une abondante bibliothèque d'étude. Notre exemplaire à grandes marges non rognées présente de nombreuses annotations et croquis dans ses marges aux crayons. Reliure un peu salie, minimes décharges aux pages int.

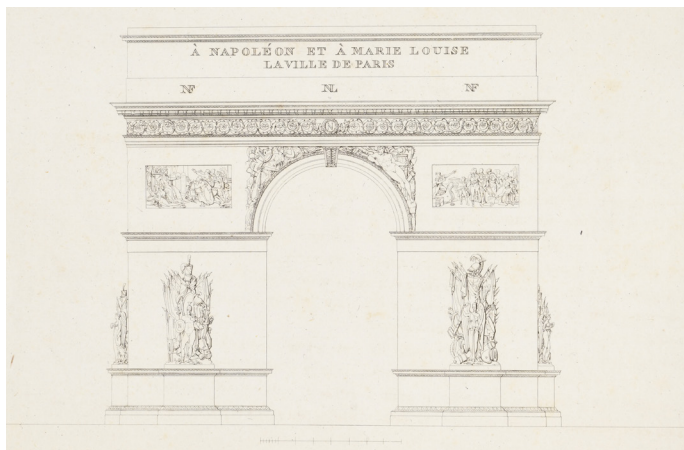
Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012
400-600



ARENÈ, E TORBIDE. 105
vecchio del Ronco per la larghezza di trenta piedi, e di formarvi il Canal Naviglio, riunendo le acque chiare de' mulini collo scolo della Città, e si persuase di poter avere in questa maniera un corpo d'acqua bastante a sgombrare, e rintuzzare le fabbie trasportate da' venti, e dal mare. Simili providenze universalmente fanno ottime; ed io avrei voluto, che ancora Pisa, seguendo le stesse tracce, in vece di rialzare i muricciuoli d'Arno per contenere le piene, che riescono sempre più alte per la soverchia larghezza, e tortuosità dell'ultimo tronco del fiume, e per i molti banchi d'arena, che vi si trovano, si fosse raddrizzata, e ristretta la foce, e accompagnata anche in mare con due palificate, siccome fino dal secolo passato avea proposto il sovraccitato Meyer. Le idee del Zendrini non sono state altrimenti seguitate a Ravenna, e in vece del Naviglio progettato s'è sostituito un cavamento nello stesso scolo della Città, dilandandolo, e continuandolo fino alla Follina, e procurando con lunghe linee palificate d'incassar le acque di quello stagno fino alla bocca, che non è molto lontana dal Lamone. In tale situazione, e con un corpo d'acqua sì piccolo non era da maravigliarsi, che non si potesse tener libero il Porto dalle deposizioni del Lamone, e del mare. Vi farebbero molte providenze da prendere per migliorare il presente Porto di Ravenna, e la principale farebbe quella di rettificare il Lamone in Primaro. Ma non facendo ancora mutazione alcuna nel Porto, e nel Lamone, egli è certo, che essendo la foce di Primaro più di sette miglia lontana dal suddetto Porto, in caso vi corrano uniti, e inalveati i torrenti di Bolognese, e della Romagna Baffa, come si è detto sopra, tutte le loro torbide non renderanno di peggior condizione gli scoli, e il Porto, e la navigazione di Ravenna.

3171. [Général Dufour]. LAFITTE (L.). Description de l'arc de triomphe de l'Étoile, et des bas-reliefs dont ce monument est décoré. Paris, L'Auteur, 1810. In-8° oblong relié tel que paru (*Reliure de l'époque*). Orné de 10 planches gravées par Normand Fils, Normand et Ribaut d'après L. Lafitte et J. F. T. Chalgrin. Publication peu commune de cette relation célébrant l'arrivée à Paris de Napoléon et de sa nouvelle épouse, Marie-Louise. Qlqs rousseurs et un brochage avec des usures

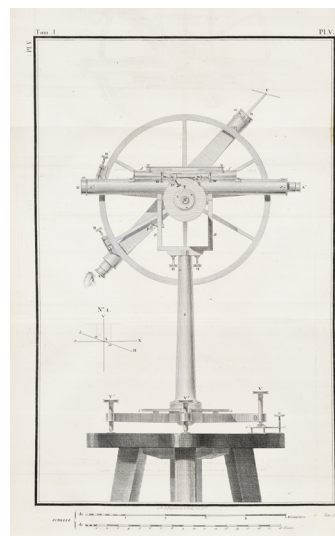
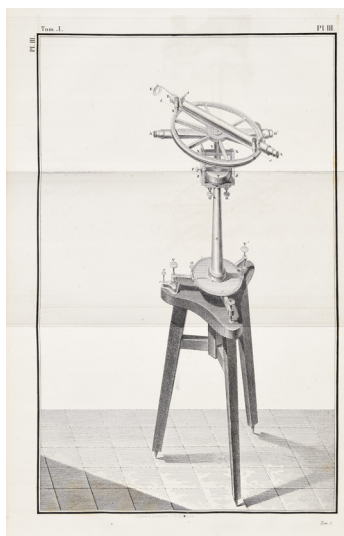
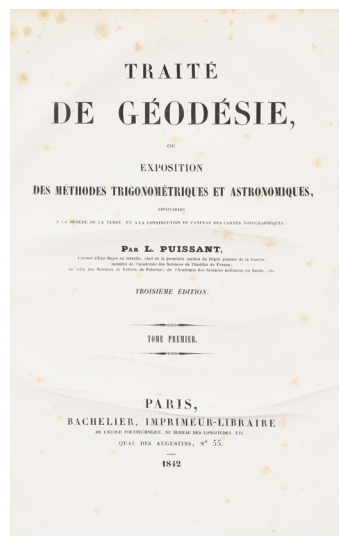
Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012
400-600

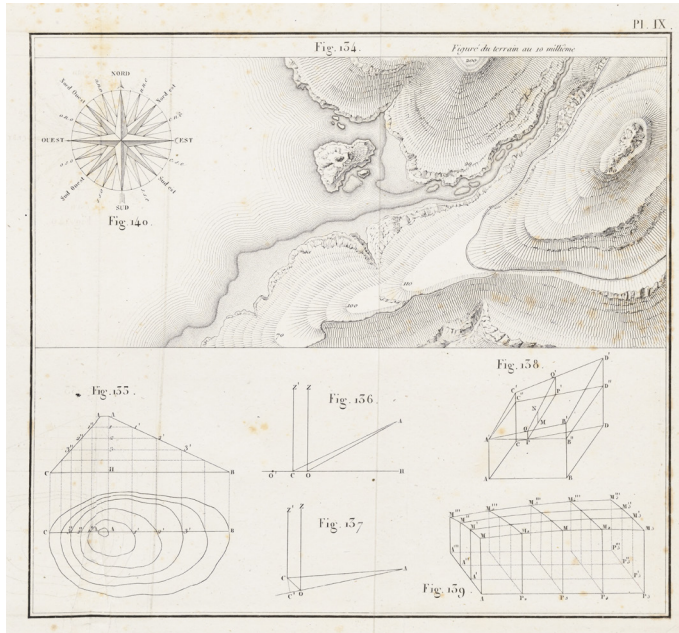


3172. [Général Dufour]. PUIS-SANT (Louis). Traité de géodésie, ou exposition des méthodes astronomiques et trigonométriques, appliquées soit à la mesure de la terre, soit à la confection du canevas des cartes et des plans. Paris, Bachelier, 1842. 2 vol. in-4° reliés demi-box amarante, dos lisses ornés de filets dorés (*Reliure de*

l'époque). Vol.1: XVI, 515 pp.; Vol.2: IX, [1] p., 496 pp, XXII. Orné de 14 planches dépliantes. Troisième édition fortement augmentée de celle originale parue en 1805 de cet important traité de géodésie par Louis Puissant (1769-1843), qui fut professeur à l'École militaire de Fontainebleau. Ouvrage traitant une des thématiques de spécialité du Général Dufour qui en constitua une

abondante bibliothèque d'étude. Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012
150-250





3173. [Général Dufour]. PUIS-SANT (Louis). Traité de topographie d'arpentage et de nivellement. Paris, Mme Courcier, 1820. In-4° relié demi-basane blonde, dos lisse orné de filet doré, ex-libris doré en queue, reliure recouverte d'une toile (*Reliure de l'époque*). Orné de 9 planches dépliantes numérotées montées en fin d'ouvrage. Seconde édition de ce traité de topographie, nouvelle science introduite au XIXe s. qui passionna H.G. Dufour lors de son cursus du Génie à Metz. Qlqs petites rousseurs au texte et aux planches
Ex-libris en queue du dos de H. Lhardy, ingénieur géographe suisse qui collabora avec Dufour sur les relevés topographiques pour la carte de la Suisse notamment dans l'est montagneux du Valais.

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

On joint du même auteur: Tables pour faciliter le calcul des différences de niveau dans les opérations topographiques.

200-300



3174. [Général Dufour]. VAUGONDY (Robert de). Nouvel atlas portatif destiné principalement pour l'instruction de la jeunesse d'après la géographie moderne de feu l'abbé Delacroix. Paris, S. Delamarche, 1790. In-4° relié demi-basane marbrée, dos à nerfs orné et doré (*Reliure arasée*). Ouv. qui se compose comme suit : 8 pages de texte gravé (dont le titre) et 53 belles cartes gravées sur cuivre rehaussées à l'aquarelle dont la 47 en double. Ouvrage traitant une des thématiques de spécialité du Général Dufour qui en constitua une abondante bibliothèque d'étude. Qlqs rousseurs et ff. brunis pour cet exemplaire, reliure fatiguée.

Provenance : resté dans la famille du général par descendance, puis vendu par les héritiers à l'actuel propriétaire en 2012

120-180

PLAN D'ACCÈS & PARKINGS

GENÈVE

DIRECTION CENTRE — AUTOROUTE



DIRECTION ROUTE DES JEUNES — AUTOROUTE



DIRECTION CAROUGE



SENS UNIQUE



ACCÈS EN VOITURE



24H/24H (parking Coop entrée voiture jusqu'à 21 h)



ACCÈS À PIED

2 minutes depuis parking Migros
2 minutes depuis parking Coop
2 minutes depuis parking Cluse
5 minutes depuis parking Lombard
5 minutes depuis la gare de Champel



EXPOSITION AU 51



EXPOSITION AU 44

Photographies: Emmanuelle Bayart, Céline Michel, Erik Nicolas et Willian Pelissari

Conception et mise en pages: Gérald Rochat (mediaram)
imprimé à Genève et Lausanne par Prestige Graphics SA

PIGUET® ET HOTEL DES VENTES® sont des marques de HDV Hôtel des Ventes s.A. © 2021

PIGUET

HÔTEL DES VENTES | GENÈVE | 1978

ORDRE D'ACHAT

Informations
HDV Hôtel des Ventes SA
Rue Prévost-Martin 51
1205 Genève – Suisse
Tél.: +41 22 320 11 77
Fax: +41 22 320 14 74
info@piguet.com
www.piguet.com

Tout ordre d'achat écrit doit être reçu au plus tard 24 heures avant le début de la vente.

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT	MONTANT MAXIMUM EN CHF (hors commission et TVA)

La participation à la vente implique l'acceptation inconditionnelle des conditions de vente de HDV Hôtel des Ventes SA imprimées dans le catalogue disponibles sur internet. Le paiement est dû **immédiatement** après la vente.

Aucune réclamation ne sera admise sur l'authenticité ou l'état des lots.

Plus de détails sur <http://www.piguet.com/fr/conditions-ventes>

PRÉNOM

NOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉLÉPHONE PRIVÉ/PROFESSIONNEL

MOBILE

E-MAIL

FAX

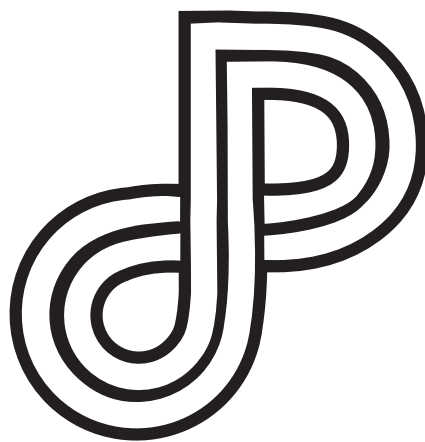
Veuillez m'envoyer les factures par e-mail jusqu'à nouvel ordre (merci de cocher cette case) ☐

J'ai lu et compris les conditions de vente et les accepte intégralement.

For juridique: Genève
TVA No CHE-112.797.222

LIEU, DATE

SIGNATURE



PIGUET.COM